



Attentes d'Ault Environnement vis à vis de la prochaine municipalité

Janvier 2026

Les principaux enjeux qu'Ault Environnement a vocation à aborder et pour lesquels la municipalité d'Ault peut agir directement ou indirectement sont :

- . **Impliquer les habitants dans des démarches démocratiques et citoyennes** : respect de la charte de participation du public
- . **Préserver Ault de l'érosion des terres agricoles et de l'érosion de la falaise** : évolution des pratiques agricoles, ouvrages de protection, casquette, murs de soutènement
- . **Respecter la nature et savoir vivre avec** : plantes sauvages et végétaux locaux sur des trottoirs et des espaces verts, valorisation du coteau du moulinet, production et transformation alimentaire locale saine en circuit court
- . **Préserver et mettre en valeur le patrimoine bâti** : recommandations architecturales, conseils chromatiques
- . **Faciliter la mobilité dans le respect de l'environnement** : protection des piétons, facilités pour les vélos, soutien au covoiturage
- . **Développer un tourisme durable maîtrisé** : tourisme nature, maison de la falaise

Impliquer les habitants dans des démarches démocratiques et citoyennes

La participation citoyenne, cela peut être, selon les philosophies politiques, la présence aux manifestations patriotiques, la participation au désherbage du cimetière et des trottoirs, l'engagement auprès de la gendarmerie comme voisin vigilant, la présence dans les réunions publiques de présentation de projets ou de recueil de doléances, l'expression d'un avis sur un dossier d'enquête publique obligatoire pour certains projets, ce qu'on voit souvent dans les démarches officielles.

Cela devrait être une réelle participation à la préparation des décisions sur notre cadre de vie, être une coconstruction des choix municipaux. C'est le sens du mot démocratie. [La charte de la participation du public](#) initiée par le ministère de l'environnement est un exemple qui pourrait inspirer tous les décideurs.

Les demandes d'Ault Environnement :

- . Faire adhérer la commune à la charte de participation du public et la mettre en application en développant une culture de la participation chez les élus, les professionnels et les habitants. Cela nécessite un cadre clair et partagé : information claire et transparente, modalités de décision, reconnaissances des savoirs et des expertises, garant neutre du processus participatif, bilan de la participation, explicitation de la manière dont les contributions ont été prises en compte. Un état d'esprit constructif suppose une écoute bienveillante et une acceptation de divergences. La participation doit inclure tous les publics concernés et encourager le pouvoir d'initiative des citoyens dans le débat public.
- . Informer largement les habitants et en particulier les associations des réunions du conseil municipal et de la communauté de communes des villes sœurs (CCVS) et de leur ordre du jour dans un délai suffisant pour permettre à ceux qui le veulent d'apporter des contributions volontaires préalables et d'y assister.

- . Faire, diffuser et discuter publiquement des bilans de la concertation pour inventer ensemble une démocratie voulue par les aultois.

Préserver Ault de l'érosion des terres agricoles et de la falaise

Gestion des eaux pluviales

Les eaux pluviales inondent et salissent la ville.
Elles érodent les terres agricoles imperméabilisées par les pratiques agricoles.
Leur infiltration près de la falaise menace celle-ci.
Le réchauffement climatique générera des pluies plus violentes.

Depuis 2015, Ault Environnement alerte sur les aménagements inadaptés en ville et sur la nécessité de modifier les pratiques agricoles. L'association recense les problèmes, propose des solutions, fait des demandes d'information aux pouvoirs publics et donne un avis détaillé sur les projets d'aménagement (centre-ville, plaine agricole).

Rappel des demandes faites dans l'enquête publique concernant les aménagements en cours sur le plateau agricole entre Ault et Saint-Quentin-Lamotte :

- . Rendre public le schéma de gestion des eaux pluviales d'Ault.
- . Renforcer la protection du fossé de la route d'Ault à Saint-Quentin-Lamotte en plantant la haie sur un talus à créer pour bloquer l'écoulement venant des champs.
- . Aménager le champ du Mont aux Cailloux au-dessus de la cavée verte pour bloquer les écoulements qui fragilisent le talus dominant la route.
- . Sensibiliser les agriculteurs à des pratiques agricoles facilitant l'infiltration de l'eau pluviale et les contraindre là où c'est possible (terrains appartenant à la commune ou au CCAS, Plan de Prévention des Risques en bordure de falaise).

Rappel des demandes de protection d'Onival et de la casquette

- . Préserver le boulevard Michel Couillet et la rue de Saint-Valery en aval de la rue du Moulin des inondations qui envahissent des maisons et fragilisent la falaise et la casquette qui la surplombe.
- . Infiltrer les eaux pluviales de l'école (ou les stocker pour réutilisation) et de la rue Dalhausen avant qu'elles dévalent la rue de Paris.
- . Supprimer le rejet d'eau pluviale de la rue de Saint-Valery dans l'égout d'eau usée de la rue Firmin Girard.

Eaux pluviales des propriétés privées

- . Imposer la suppression des rejets d'eau pluviale de propriétés privées dans les égouts d'eau usée et fournir aux propriétaires des certificats de conformité.
- . Sensibiliser les habitants à la gestion de l'eau pluviale sur leur terrain (désimperméabilisation, infiltration, récupération).

Protection de la falaise

L'intention de repli stratégique est toujours présente dans le plan local d'urbanisme.

Le PPR bloque l'évolution des maisons dans la zone proche de la falaise (environ 70 mètres).

La loi Climat-Résilience fixe des conditions aux constructions (caractère démontable, caution pour la démolition)

La CCVS étudie le recul probable du trait de côte à 30 et 100 ans.

L'entretien des ouvrages de protection est minimal.

Aucun projet de renforcement des ouvrages de protection n'est étudié.

Ault Environnement a constitué depuis 2013 un fonds documentaire important et des documents de sensibilisation au sujet. L'association continue à rechercher des informations pour les mettre à disposition du public et sollicite régulièrement les pouvoirs publics. Elle organise des réunions et des animations pour alimenter le débat public.

Ouvrages de protection

. Entretenir, préserver, réparer les ouvrages de protection existants : digue 83, perrés d'Onival et du centre, épis, casquette (diagnostic, programme pluriannuel de travaux, entrave à la circulation des poids lourds sur la casquette).

. Rendre publiques et accessibles les études réalisées sur la gestion du trait de côte (étude sur l'ancrage du cordon de galets...).

. Mener une concertation sur les études à conduire concernant la stratégie générale, les ouvrages de protection existants et futurs, le devenir de la casquette et du site de l'ancien casino.

. Prolonger la digue 83 pour protéger le pied de la falaise de la côte de la Montagne ; sécuriser les parties fragiles du haut de la falaise ; prolonger la promenade de la digue 83 jusqu'à l'ancien casino.

. Enrocher le pied de la falaise au sud-est du perré du casino, sous le chemin du littoral montant vers le quartier du Bel Air.

Quartiers en bord de falaise

. Associer les habitants à la définition des zones de recul du trait de côte à 30 et 100 ans, aux conditions de constructibilité de ces zones dans le Plan Local d'Urbanisme intercommunal (en remettant en cause les règles absurdes du Plan de Prévention des Risques de 2015 qui interdisent tout).

. Etudier les conditions concrètes de mise en œuvre de la loi Climat-Résilience pour les constructions en zone rouge (conséquences pour les propriétaires, difficultés d'application).

. Avancer de manière concertée sur un projet de désenclavement du quartier du Bel-Air grignoté par l'érosion.

Respecter la nature et savoir vivre avec

Paysage et biodiversité

Paysage d'Ault très minéral, valleuses avec des coteaux escarpés, disparition de haies champêtres anciennes, grand potentiel du parc du Moulinet en pleine ville, Ault, ce n'est pas que le célèbre paysage des falaises.

Études environnementales menées pour le Plan Local d'Urbanisme et le projet d'Aménagement du Moulinet mais insuffisamment prises en compte dans le PLU, mal connues et sous-utilisées pour des mesures de précaution, de protection et des projets de mise en valeur.

Ault Environnement s'est exprimée sur le paysage et les espaces boisés dans toutes les consultations publiques concernant le PLU depuis 2017. L'association a obtenu gain de cause en 2025 sur la préservation du coteau du Moulinet de l'urbanisation. Elle prépare un avis sur le Plan Local d'urbanisme intercommunal qui sera soumis à enquête publique en 2026.

Ault Environnement fait de la sensibilisation sur la place de la nature en ville (visites, exposition de photos, diffusion de cartes postales et d'un livre sur les plantes sauvages).

Qualité des paysages aultois

- . Préserver la coulée verte du coteau du Moulinet (bois, prairies calcaires), les plantes rares (...) et les animaux (chauves-souris...).
- . Mettre en place dans le PLU intercommunal des protections d'espaces boisés (des bois non protégés du Moulinet, des haies anciennes ou nouvelles).
- . Être attentif à la qualité des paysages avant de les modifier par des déboisements, des constructions ou des plantations ; en faire un sujet de débat public sur l'image qu'ont les habitants de leur territoire.
- . Replanter des haies comprenant des arbres fruitiers et les entretenir dans un souci de biodiversité et de consommation alimentaire.
- . Elaborer un atlas de la biodiversité avec le parc naturel régional.
- . Informer les aultois sur l'impact paysager des éoliennes en mer en cours de construction et exiger une réduction de leur pollution lumineuse la nuit. Tenir à disposition du public des informations sur les éléments contradictoires du débat public concernant le parc éolien Dieppe-le Tréport et ouvrir un cahier de doléances.

Place de la nature en ville

- . Organiser des débats sur la place de la nature en ville en s'inspirant des dispositifs nationaux : plan national « nature en ville 2024-2030 », « Villes et villages fleuris, label national du bien-vivre durable ».
- . Respecter et valoriser des plantes sauvages des trottoirs et des chemins en lien avec les habitants.
- . Planter en ville des plantes de la marque « Végétal Local » (végétaux sauvages collectés localement) et inciter des habitants à faire de même dans leur jardin ou leur cour.

- . Faire du parc du moulinet un espace de découverte, d'activités collectives et de détente en concertation avec les aulnois.
- . Réduire la pollution lumineuse la nuit.

Production et consommation alimentaire

La bonne santé passe par une alimentation équilibrée et saine. Elle est menacée par les pesticides et les produits alimentaires industriels ultra-transformés.

De plus en plus de communes s'impliquent dans le soutien à une production alimentaire locale et biologique, professionnelle et familiale, et dans l'amélioration de la restauration scolaire et de l'aide alimentaire.

Ault (commune ou CCAS) est propriétaire de terres agricoles. Le CCAS reprend la responsabilité de l'aide alimentaire qui était assurée par une association. Des haies vont être plantées pour maîtriser l'eau pluviale et pourraient intégrer des arbres fruitiers. De même pour le parc du Moulinet.

Ault Environnement crée un bois nourricier sur un terrain mis à disposition par la commune.

Productions locales (agriculteurs et jardiniers)

- . Aider à l'implantation de producteurs bio sur des terres de la commune ou du CCAS.
- . Développer des jardins familiaux et des vergers
- . Inciter à la réduction des pollutions chimiques des habitants et des agriculteurs et au développement de pratiques respectueuses de l'environnement et de la santé.
- . Soutenir le développement du compostage individuel ou collectif et la fertilisation des sols locaux par les végétaux.

Consommation locale, autoconsommation

- . Développer les cueillettes.
- . Favoriser les transformations alimentaires locales, professionnelles, associatives et familiales et développer les aptitudes culinaires par les échanges de savoirs et de pratiques.
- . Faire appel à des productions locales et biologiques pour la restauration scolaire.
- . Sensibiliser les enfants de l'école aux enjeux d'une alimentation saine.
- . Inciter à la réduction du gaspillage alimentaire et à la valorisation des déchets alimentaires.
- . Développer l'aide alimentaire comme un outil de promotion de la santé.

Préserver et mettre en valeur le patrimoine bâti

Les maisons aultaises recèlent des richesses architecturales souvent discrètes, masquées ou en mauvais état. L'architecture balnéaire n'est pas aussi exceptionnelle qu'à Mers-les-Bains mais elle s'offre au regard des promeneurs qui ouvrent les yeux et y trouvent plaisir et intérêt.

Les quartiers anciens sont soumis au contrôle de l'architecte des bâtiments de France en raison de la présence de l'église et du Petit-Casino.

La commune a établi une charte chromatique pour les façades, à la demande d'Ault Environnement. Il manque une sensibilisation des propriétaires et des artisans pour la rénovation des façades.

Ault Environnement a élaboré un cahier de recommandations pour la rénovation des façades à partir d'une étude architecturale et urbaine de 2015 commandée par le Syndicat Mixte Baie de Somme Grand Littoral Picard. Celui-ci n'est pas largement diffusé faute de validation par la commune et l'architecte des bâtiments de France.

L'association organise des visites sur l'architecture et sur les couleurs. Elle accompagne ses adhérents qui le souhaitent dans leur réflexion sur la rénovation de leur façade.

Prescriptions et recommandations architecturales

. Faire aboutir le projet de cahier de recommandations architecturales préparé par Ault Environnement à partir de celui qui avait été préparé par le SMBS-GLP en 2015 et jamais publié : concertation sur le texte avec l'architecte des bâtiments de France, la commune et la CCVS responsable de l'urbanisme ; prise en compte des nouvelles techniques de maîtrise de l'énergie, du besoin de confort thermique d'été face au réchauffement climatique, des coûts et des créations artistiques ; financement de l'édition du cahier de recommandations.

. Faire une évaluation de la mise en application de la charte chromatique : réussites, ignorances, incompréhensions, informations, conseils et en tirer des enseignements pour la sensibilisation et pour d'éventuels ajustements de la charte. Incrire le respect de la charte dans le règlement d'attribution des aides municipales à la rénovation des façades.

. Faire périodiquement des bilans concertés de l'application du règlement d'urbanisme et des recommandations architecturales.

. Elaborer un règlement de publicité pour rechercher une cohérence entre les enseignes commerciales et l'architecture locale

. Intervenir pour faire cesser la ruine de maisons

. Inciter au ravalement de certaines façades

Sensibilisation des propriétaires et des artisans

. Sensibiliser les propriétaires et les artisans à ces recommandations architecturales et à la charte chromatique communale : réunions, visites, conseils individuels, échanges de pratiques, prêt de nuanciers.

Autres enjeux

- . Planifier l'enfouissement des réseaux et faire démonter les câbles téléphoniques inutilisés pendant aux poteaux.

Faciliter la mobilité dans le respect de l'environnement

Les déplacements sont les principaux responsables du réchauffement climatique avec l'agriculture et les bâtiments. Ils sont cause de nuisances (bruit, pollution de l'air, encombrement de l'espace urbain) et peuvent être dangereux. Ils sont indispensables pour accéder à des services et à des relations sociales.

La municipalité a instauré une zone 30 sur la plus grande partie de la ville, permettant ainsi une circulation plus apaisée. Le haut de l'avenue du Général Leclerc reste cependant hors de la zone 30 et le lieu de fréquents excès de vitesse. Dans certaines rues, les piétons sont mêlés à la circulation automobile.

La capacité de stationnement est saturée dans le centre-bourg où la cour de l'ancienne école va être privatisée et à la plage d'Onival.

Des transports en commun existent (Trans 80, TAD de la CCVS) mais ils sont peu fréquents et nécessitent de ne pas être pressé.

Ault Environnement s'est déjà exprimée sur l'aménagement du centre-bourg et sur la vitesse excessive avenue du Général Leclerc.

L'association a créé une plateforme de covoiturage dans une logique solidaire, économique et environnementale.

Elle participe au comité des partenaires de la mobilité de la CCVS et y exprime ses remarques sur la qualité de service des transports en commun.

Place des piétons et des cyclistes

. Encourager les modes de déplacement à pied et à vélo en améliorant le confort et la sécurité des piétons et des cyclistes : partage des usages de la rue de Saint-Valery dépourvue de trottoir adapté entre la rue de la Corderie et le boulevard Michel Couillet et dont un trottoir est consacré au stationnement dans la traversée d'Onival, protection des piétons à certains carrefours (sortie de la plage d'Onival, rues Saint-Pierre et Charles Bréhamet...), au passage du sentier du littoral sur le boulevard du Bel Air et dans la Cavée Verte (remise en état du chaucidoux et création du futur chemin d'accès au camping), déviation de l'eau pluviale recouvrant le passage protégé rue d'Eu à l'intersection avec l'impasse Lennel, aménagement et signalisation d'une trame de chemins piétons en ville (ruelles, escaliers, sentiers) et en bord de ville (liens entre la rue Dalhausen, l'avenue du Général Leclerc, le cimetière, la Cavée Verte et le Bois de Cise), double sens cycliste dans la partie à sens unique de la rue de Saint-Valery et boulevard Michel Couillet, espaces de stationnement pour les vélos, accès automobile réservé aux riverains dans la Grande-Rue en été, contraintes réglementaires et physiques contre la vitesse excessive avenue du Général Leclerc, rue Saint-Pierre, rue de Saint-Valery...

Stationnement

. Dissuader le stationnement non résidentiel en dehors des parkings, en particulier pendant la saison touristique où les visiteurs font la tournée des rues pour trouver une place, sans gêner les livreurs, artisans et services à domicile.

Transports en commun

. Sensibiliser à l'usage des transports en commun et négocier leur amélioration en fonction des besoins.

. Promouvoir le covoiturage pour faciliter les déplacements écologiques et solidaires autour d'Ault

Autres enjeux

- . Obtenir du Département l'aménagement du carrefour de la Cavée Verte pour faciliter la sortie d'Ault et améliorer la sécurité.
- . Exiger la réduction de la pollution des tracteurs sur la plage d'Onival.

Développer un tourisme durable maîtrisé

Depuis l'épidémie de covid en 2020 et la remise en état du centre-bourg en 2023, la fréquentation touristique semble exploser. Les hébergements et les commerces évoluent. La pression de l'automobile s'accroît. Les déchets s'accumulent.

Dans quelles conditions et quelles limites cette évolution est vivable sans gâcher le plaisir des visiteurs et sans susciter un déplaisir chez les aultois ?

La commune souhaite obtenir le label de commune touristique et prend conscience des exigences environnementales de ce label (cf conseil municipal du 1.7.2024).

Ault Environnement accueille de nombreux touristes lors de ses expositions « Histoires de falaises » et de ses visites guidées. L'association les incite à une découverte sensible, intelligente et lente du site d'Ault. Les touristes sont friands des livres publiés par Ault Environnement sur les falaises, l'histoire d'Ault et les plantes sauvages.

Le type de tourisme durable à favoriser

. Favoriser un tourisme de nature et de connaissance : découverte d'Ault et des environs à pied ou à vélo en offrant les commodités (espaces de pique-nique, stationnement de vélos), lieux d'accueil et d'information pour découvrir la commune, son histoire, ses réalités.

Les conditions d'un classement d'Ault comme commune touristique

. Élaboration d'un document stratégique et engagement d'une démarche active pour un tourisme durable : gestion des flux, modes de déplacement alternatifs à la voiture individuelle, sobriété énergétique, sensibilisation à l'environnement et au changement climatique, clauses environnementales dans les autorisations d'occupation du domaine public, cendriers et poubelles en nombre suffisant avec collecte séparée, information sur les points et les modes de collecte, sanitaires publics...

L'intégration d'Ault dans le projet de pays d'art et d'histoire de la CCVS

. Création d'une maison de la falaise (Ault Environnement est prête à travailler avec des partenaires en apportant son exposition, sa documentation, et son temps). Cela pourrait se faire au sous-sol de l'ancien casino à côté du Petit Musée et d'un point d'information touristique.

. Valorisation du patrimoine bâti (Ault Environnement est prête à apporter son recensement de bâtiments d'intérêt architectural et historique réalisé pour le Plan Local d'Urbanisme intercommunal).